

#### 25 millions de Propriétaires

11, quai Anatole-France 75007 Paris  
© 01 44 11 32 52 - Fax 01 45 56 03 17  
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Gérant, directeur de la publication  
Christophe Demerson

Directeur  
Pierre Hautus

Président du comité de rédaction  
Jean Ferrando

Rédaction en chef  
Nadine Cazalbou

nadine.cazalbou@unpi31.fr  
PECI/Presse, 63, rue Alsace-Lorraine  
31009 Toulouse Cedex 6 © 05 62 30 15 36

Ont collaboré à ce numéro

Emmanuelle Causse, Nadine Cazalbou,  
Arnaud Couvelard, Bertrand Desjuzeur,  
Olivier Hamal, Pierre Hautus,  
Anne Mortreux, Frédéric Zumbiehl.

Secrétariat de rédaction : PECI

Abonnements

Nathalie Ramond  
© 01 44 11 32 46 ou 01 44 11 32 52  
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Éditeur

La Presse immobilière  
SARL au capital de 1 524,49 € - RCS B 304 455 009  
Durée : 75 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1951  
Siège social : 11 quai Anatole-France 75007 Paris  
Associés : UNPI à 90 %

Publicité

Patricia Dumons-Souverain  
PECI © 05 62 30 15 39  
patricia.dumons-souverain@unpi31.fr

Iconographie :

- fotolia.com

Conception graphique

Olivier Bosramier

Impression

Imprimerie Menard,  
2721 La Lauragaise 31670 Labège

Commission paritaire

N° 0722 K 81970 - ISSN : 2102-0728  
Dépôt légal : Novembre 2018

Tarifs

Le numéro : 3,50 € - Abonnement 1 an : 30 €  
Dom-Tom, étranger : 40 €.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part « que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction illégale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite - alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Selon l'article 34 de la loi du 06/01/78, tout abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant. La rédaction des textes publicitaires est réalisée sous la seule responsabilité des annonceurs et ne saurait engager 25 millions de Propriétaires.

Notre publication adhère à



autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

Et s'engage à suivre ses  
Recommandations en faveur  
d'une publicité loyale et  
respectueuse du public.



## Fiscalité immobilière : la coupe déborde !



Jean Perrin, président de l'UNPI

Lors de son 12<sup>e</sup> observatoire des taxes foncières, l'UNPI a constaté que les impôts fonciers augmentent moins vite que lors des précédentes périodes étudiées, mais continuent tout de même d'augmenter de presque 12% en 5 ans ! Et si l'on contextualise, les chiffres s'emballent : **les taxes foncières ont progressé 8 fois plus rapidement que les loyers, et 5 fois plus rapidement que l'inflation !**

Par ailleurs, en créant un taux métropolitain, certaines villes ne diminuent pas d'autant la part communale comme à Nice où la taxe foncière a pris 20% en seulement un an ! À Lyon, la disparition du département au profit de la métropole n'a pas permis de baisse de la fiscalité locale, puisque le taux départemental devenu métropolitain a augmenté de 22% sur la période 2012-2017.

Enfin, l'Etat n'est pas en reste car la seule revalorisation des valeurs locatives, uniforme sur le territoire, entraîne une augmentation de 5,10% des taxes foncières sur 5 ans. Ne parlons pas de hausse de taxes d'habitation, de CSG et d'IFI au risque de se fâcher.

Il est annoncé une loi de finances spécifique à la fiscalité locale dès février prochain qui s'accompagnerait d'une réévaluation générale des valeurs locatives : nous exigeons que ce soit au moins à fiscalité constante, mais surtout pour une baisse durable de l'impôt.

Les propriétaires, étranglés, se détourneront de l'investissement immobilier si aucune mesure forte n'est prise. De plus, ils craignent le transfert de la taxe d'habitation vers la taxe foncière et la réorientation générale de la fiscalité locale sur les propriétaires. Nous demandons le blocage de la hausse des taux et de la revalorisation annuelle des valeurs locatives.

Le dossier de la réduction de la fiscalité écrasante qui frappe l'immobilier sera une des priorités de l'action de l'UNPI dans les semaines à venir.



UNION NATIONALE DES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS